



Deplacements de travail /heure du travail

Par **Sandra707**, le **23/09/2014** à **12:42**

Bonjour , je travail comme assistant menager depuis 2 ans pour une grande agence de nettoyage avec CDI (temp plein).Je veux savoir si le temp pour un deplacement entre 2/3 misions est paye ou pas.

Par ex : aujourd'hui j'ai travaille du 8,30 a 11h a Jonage.J'habite en Vaulx en Velin et por arriver a mon lieu de travail je perd 30 minpour retourner a la maison je perd ancore 30 min.Dans une jour j'ai beaucoup des prestations qui sont pas a cote....car j'ai besoin de minimum 20-25 min pour me deplacer ente ces prestations.Dans mon contrat de travail s'est pas marque que le temp pour deplacement est considere temp effectiv du travail.Je veux savoir si est normal que l'agence me payer pas pour cet temp que je le perd pour interet du travail parce-que je me pas deplacer pour une promenade.

Et en plus en mois du aout je travaille pas 35h/semaine parce-que l'agence me pas donne de l'heure car beaucoup clients etaient en vacances. Maintenant, l'agence me faire recuperer 47 heures ... Donc, au lieu de 35 heures par semaine je travail 40.Est-ce normal? pas de ma faute...Je voulais travailler, mais j'ai eu heures.
Merci bien.